

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 45.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 13
- Votants : 14 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 14 (14 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le deux décembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représenté : DUPRAT Jean-Marc représenté par GARCIN Martine à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, DURANCEAU Damien, GAY Robert, SIGAUD Jean-Yves

ORDRE DU JOUR : Marché de fournitures pour la mise en place d'un parc aquatique gonflable à la Germanette

Afin de renforcer et diversifier l'offre estivale sur le site de la Germanette pour accroître l'attractivité du lieu et stimuler sa fréquentation, il est proposé de créer un parc aquatique venant compléter les aménagements existants.

Pour cela, il convient de lancer un marché qui serait alloté de la manière suivante :

- Lot 1 « Modules gonflables », passé sous la forme d'un marché de fourniture classique, avec un montant estimé à 118 000 € HT ;
- Lot 2 « Gilets de sauvetage », passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, avec un montant maximum de 12 000 € HT pour une durée de 4 ans, et ce, afin de s'assurer du renouvellement des équipements.

Le montant total du marché étant estimé à 130 000 € HT, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement du marché de fournitures, destiné à créer un parc aquatique aux lacs de la Germanette, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer les lots aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses, en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer les marchés correspondants à chaque lot et à les notifier aux entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 08 DEC. 2025

